

Présidence : M. Louis-Claude **Pittet**

Secrétaire : Mme Anne **Devaux**/ Mme Olivia **Cajuste**

Scrutatrices : M. Antonio **Todde** et Mme Marie-Claire **Mamin**, Mme Marlyse **Dutoit**

Huissière : Mme Doris **Manz**

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Nomination et assermentation de la secrétaire du Conseil communal
- 4 Présentation PRM par le Commandant Leu
- 5 Adoption du PV n° 26 - séance du 25 septembre 2024
- 6 Communications du Bureau
- 7 Communications de la Municipalité
- 8 Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. Marc Häfliger.
- 9 Rapports préavis n°11/09.2024 – demande d'un crédit de Fr. 427'000.00 pour financer l'augmentation de la canopée, afin d'améliorer la qualité de l'espace bâti
- 10 Préavis n° 12/10.2024 - section des finances - budget du service des finances communales pour l'an 2025
- 11 Préavis n° 13/10.2024 - administration générale - refonte du «Règlement inter-communal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires» en «Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires»
- 12 Communications de la commission ASISE
- 13 Simples questions
- 14 Contre-appel

M. Louis-Claude **Pittet**, **Président du Conseil**, ouvre la séance à 20h00.

1) Appel

Excusé.es : M. Frédéric **Berthoud**, M. Nicolas **Cottier**, M. Jérôme **Courtais**, Mme Dominique **Dubugnon**, Mme Céline **Farine Roggo**, Mme Sylvie **Fuchs**, M. Enrique **Haller**, M. Eric **Janicaud**, M. Alain **Jouffrey**, M. David **Mondada**, Mme Concetta **Pino**, Mme Christie **Piquerez**, M. Sébastien **Pittet**, M. Marc-Antoine **Siegwart**, Mme Thereza **Soares Hungria**, M. Carmelo **Todaro**.

Absents: -

48 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 25 voix.

2) Adoption de l'ordre du jour

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la parole. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DECIDE

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3) Nomination et assermentation de la secrétaire du Conseil communal

4 candidatures ont été enregistrées au délai du 15 octobre dernier.

2 candidatures ont fait l'objet d'une audition en présence de Madame Chantal **Strickler**, RH de la Commune, Adélaïde **Tschanz**, Vice-Présidente et de votre serviteur.

La personne retenue, est Mme Olivia **Cajuste**.

Mme Olivia **Cajuste** est domiciliée à Saint-Prex, en couple avec 2 enfants, elle a une formation de juriste avec brevet d'avocat. Son grand atout, elle a déjà fonctionné 2 ans comme secrétaire du conseil communal de Tolochenaz. Elle connaît le déroulement des séances, ainsi que le fonctionnement de VOTELEC pour les divers scrutins.

Le bureau vous propose cette candidature.

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures ?

Ce n'est pas le cas. Il clôt la discussion.

Le Président demande si des conseillères et des conseillers demandent à voter par bulletin secret.

Ce n'est pas le cas.

Les conseillères et conseillers qui acceptent la candidature de Mme Olivia **Cajuste**, sont priés de le manifester en levant la main.

Mme Olivia **Cajuste** est nommée à la majorité.

Je vous remercie, et félicite Mme Olivia **Cajuste** pour sa brillante nomination.

Assermentation de la nouvelle Secrétaire

Je prie également l'assemblée de se lever.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Mme Olivia **Cajuste** lève la main droite et dit « je le promets ».

M. Louis-Claude **Pittet** lui souhaite la bienvenue. Applaudissements du Conseil.

4) Présentation PRM par le Commandant Leu

Monsieur Leu vous avez la parole.

M. Louis-Claude **Pittet** remercie Monsieur le Commandant Clément Leu pour sa présentation et ses éclaircissements.

5) Adoption du PV n° 26 de la séance du 25 septembre 2024

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DECIDE

Le PV n° 26 est accepté à la majorité.

M. Louis-Claude **Pittet** profite de l'approbation du PV pour remercier Mme Anne **Devaud** pour les 4 années passées au Conseil communal. **Applaudissements du Conseil.** Il l'informe qu'un petit souvenir lui sera remis lors du prochain repas du Bureau.

6) Communications du bureau

Nous avons appris le décès de Madame Antoinette Aebi Mugnier le 1^{er} octobre 2024, maman de Jean-Yves **Aebi** conseiller. Pour toutes celles et tous ceux qui ont aussi perdu un être proche, je vous prie de vous lever afin d'observer un instant de silence.

Je vous remercie.

Je rappelle que la prochaine séance, dernière de l'année, débutera à 19h et sera suivie d'une soirée de fin d'année.

En raison des travaux de réfection du Vieux-Moulin, la Municipalité nous a déjà envoyé une annonce, les séances de juin, août et septembre 2025 se dérouleront au Cherrat.

7) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

8) Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. Marc Häfliger.

Le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Marc **Häfliger** (texte intégral)

« Monsieur le Président, cher Louis-Claude,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Comme annoncé lors de la séance du 25 septembre dernier, je vous fais part officiellement de ma démission en tant que conseiller communal suite à mon déménagement outre-Sarine.

Mes 26 années passées au sein du Conseil communal, ainsi que les 18 années de participation à la commission des finances m'ont apporté des expériences enrichissantes dont je garderai un souvenir indélébile.

Dans un environnement communal où l'immobilisme n'est pas de mise et où les défis sont permanents, l'équilibre budgétaire et financier n'en étant pas des moindres, je tiens à remercier le Conseil d'avoir décidé de réaliser de beaux projets pour le développement de la commune afin d'assurer une bonne qualité de vie à ses habitants.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude pour tous les échanges constructifs, le soutien, la collaboration et les liens d'amitié que nous avons partagés.

Grâce à l'engagement de chacun(e), je reste convaincu que cette belle commune continuera à prospérer et à développer l'harmonie et la satisfaction de la population.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de mes cordiales salutations. »

Suite à cette démission, un nouveau conseiller communal doit être nommé. La proposition de l'Entente est de nommer le premier vient-ensuite, soit M. Saïd **Mahlouly**, qui est en déplacement à l'étranger ce soir. Il sera assermenté à la séance de décembre.

Pour ce qui est de la commission des finances, Mme Miriam **Radermacher Pilloud** relaie la proposition de l'Entente, qui est ravie de proposer deux candidats, soit M. Pierre **Enderlin** et Mme Maud **Favre**.

M. Pierre **Enderlin** a eu l'occasion de participer à diverses commissions sur un plan horizontal. Ce qui l'intéresse à travers sa candidature est de continuer d'en apprendre plus sur la commune, sur son fonctionnement, en passant si possible par la commission des finances et de participer de près à tout ce qui touche aux finances de la commune. Merci.

Mme Maud **Favre** est comptable de métier, elle a rejoint le Conseil à la dernière législature, mais la commission des finances l'intéresse. Elle ne connaît pas très bien le domaine public, ce sera pour elle l'opportunité d'en apprendre plus et d'ajouter une corde à son arc.

M. Philippe **Langer** propose M. Andreas **Rogenmoser** au nom du PLR (texte intégral) :

« Cher Président

Chères et chers conseillers communaux

*Le PLR présente **Andreas Rogenmoser** qui est à disposition pour servir dans la Commission des Finances.*

- **Chef d'entreprise de construction génie civil en Romandie**
- *En Romandie depuis plus de 10 ans, à St-Prex depuis 2015*
- *Habite au **Centre du village** à côté de la **BCV** dans l'ancienne poste*
- *Marié, 3 enfants, 13, 17 et 18 ans*
- *Andreas a un véritable **faible depuis toujours** et une **expérience** dans la **gestion financière** en entreprise*
- *Après 2 commissions de gestion faites depuis l'entrée au conseil communal:*
 - o *Envie d'apprendre « autre chose »*
 - o *Envie **d'apporter** constructivement ses expériences à la commission*
 - o *Pour contribuer à la bonne gouvernance et bon fonctionnement de notre commune et du Conseil communal*

Andreas met donc volontiers à disposition ses connaissances, mais il insiste que ceci se fait :

- *Dans le plein respect des autres candidats*
- *Pas de concurrence, mais offrir le choix*

Cette proposition se fait aussi dans le respect des proportions des parties

*Proportionnellement, PLR aurait droit à quelques **1 ½ sièges***

Jusque-là 1 siège (Sylvie Fuchs)

Donc maintenant 2 sièges ».

M. Andreas **Rogenmoser** relève que tout a été dit et qu'il n'a rien à ajouter. Sa candidature se fait dans le respect des autres candidats ainsi que des proportions de partis, pour avoir le choix dans la continuité de la commission de gestion. Il a envie de faire autre chose, et d'apporter ses idées et convictions à la commission des finances.

Il n'y a pas d'autres propositions, de sorte que le président clôt les propositions et passe au vote.

Mme Doris **Manz**, l'huissière, distribue les bulletins.

1^{er} tour

48 entrées

0 nuls

0 blancs

Majorité = 25

Maud Favre 22 votes
Andreas Rogenmoser 18 votes
Pierre Enderlin 8 votes

Personne n'ayant obtenu la majorité des 25, un deuxième tour doit être organisé.
M. Pierre **Enderlin** retire sa candidature.
Le Président en profite pour rappeler la composition de la Commission des finances.

2^{ème} tour
48 entrées
0 nuls
0 blancs

Maud Favre 28 votes
Andreas Rogenmoser 20 votes

Le Président constate que Mme Maud **Favre** est élue à la majorité. Il la félicite pour son élection.

9) Rapports préavis n°11/09.2024 – demande d'un crédit de Fr. 427'000.00 pour financer l'augmentation de la canopée, afin d'améliorer la qualité de l'espace bâti

Le Président appelle Mme Anna **Bauer** pour la lecture de son rapport.
Le Président appelle M. Denis **Oggiano** pour la lecture du rapport de la commission des finances.
Le Président appelle Mme Anouk **Gäumann** pour la lecture de l'Amendement au préavis n° 11/09.2024.

L'amendement substitue au point 2 des conclusions, tel que rédigé dans le préavis: 2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de Fr. 427'000.00 » par le texte suivant : de lui accorder le crédit supplémentaire nécessaire de Fr. 124'900.00, portant ainsi la somme totale à Fr. 551'900.00.
A ce sujet, Mme Anouk **Gäumann** souhaite ajouter une remarque par rapport au texte écrit ce matin. Techniquement, le SEP est en mesure de faire le travail, mais de toutes façons pour obtenir ces subventions, nous devons passer par une entreprise externe. Dans les CHF 1'500.- qui sont alloués par arbre, vous avez l'achat, l'entretien pour la première année et l'acte de plantation. C'est vrai que pour nous autoriser la dépense pour les travaux, nous avons besoin de votre accord pour commencer les travaux. Notre préavis ne concernait que l'achat de plantes.

Le Président ouvre la discussion

M. Alexandre **Buvelot** il a un souci avec la procédure. Pour lui ça ne joue pas, on nomme des commissions pour étudier un préavis, donc si le préavis est modifié, il faut le redonner en examen pour que les gens puissent se prononcer en connaissance de cause. J'ai de la peine à comprendre qu'on fasse un amendement d'une augmentation de préavis. Ni la commission des finances, ni la commission ad hoc n'étaient au courant. Le travail effectué ne s'est pas basé sur un préavis correct. Je trouve que cette procédure n'est pas juste. En tant que conseiller, on doit se prononcer sur un document réel avec les chiffres réels. On ne peut pas se prononcer sur des amendements qui arrivent après coup parce qu'à ce moment-là, on ouvre la porte à tout. S'il y a un amendement, le préavis doit à nouveau être soumis aux commissions.

Mme Anouk **Gäumann** comprend la remarque. Mais il n'est pas vrai de dire que les commissions n'étaient pas au courant, on les a immédiatement averties. J'ai eu un très long téléphone avec M. Nicolas Cottier qui m'a posé avec toute la pertinence que vous lui connaissez les questions auxquelles il avait besoin de réponses. Malheureusement il n'est pas là ce soir mais les personnes étaient au courant. Il y a cette urgence en effet, s'il n'y avait pas cette urgence on serait revenus avec un nouveau préavis. Maintenant, si vous ne nous accordez pas cet amendement ce soir, on ne pourra pas engager le travail de plantation, on ne pourra qu'acheter les arbres. Voilà le pourquoi de l'urgence.

M. Anthony **Hennard** évoque deux choses. Le principe de l'amendement, on est autorisés à déposer un amendement parce qu'on a un changement de dernière minute. Une commission peut déposer un amendement à la fin d'un préavis, ça nous appartient on a le droit aussi de déposer un amendement. Ça ce n'est pas la problématique. On ne change pas le contenu du préavis. C'est-à-dire qu'on va planter les arbres qui sont expliqués, c'est juste qu'on a reçu la réponse de la demande de subvention en tout début de semaine et ce matin nous avons analysé et nous avons compris qu'en fait en recevant ces CHF 360'000.- même un peu plus de subventions on n'y a pas droit sous la forme du préavis qu'on a déposé on n'y a pas droit si on devait nous planter ces arbres comme c'était prévu durant 3 ans. On doit planter plus rapidement et par une entreprise spécialisée qui feront qu'on a accès à ces subventions. Par principe de transparence, on n'a pas le droit d'engager CHF 150'000.- de plus alors que de toutes façons ils sont payés par ces subventions. A la fin on aurait payé en gros sur CHF 427'000.- prévus du préavis on aurait payé CHF 200'000.- de moins parce qu'on aurait reçu CHF 200'000.- de subventions et il y aurait à peu près CHF 125'000.- / 130'000.- de subventions qui seraient partis directement à l'entreprise pour planter ces arbres. Mais on n'a pas le droit d'engager CHF 551'900.- bruts, c'est le principe d'un préavis, on doit déposer le préavis brut sans tenir compte des subventions. Donc ces CHF 125'000.- à payer en plus qui n'étaient pas prévus, on s'est dit que c'était plus élégant de vous déposer rapidement un amendement dont le montant est confirmé et couvert par les subventions. On ne pensait pas recevoir autant de subventions, dont on n'avait pas tout à fait compris les contraintes. Maintenant, on peut très bien dire qu'on n'amende pas, on vote le préavis tel qu'il est et on devra redéposer un préavis d'urgence pour le prochain conseil qui demande un montant de CHF 150'000.- en lien avec ce préavis. On peut le faire aussi, mais on s'est dit que la manière la plus simple était de le faire sous cette forme-là. Ça ne change pas du tout le fond du préavis. C'est juste que la bonne nouvelle que ces subventions sont là et le temps est compté. On a une année pour planter, c'est court pour 330 arbres. Et on pensait que c'était opportun d'amender le préavis sous cette forme-là.

Le Président rappelle que le Conseil peut refuser le préavis, peut voter le préavis avec les conclusions de l'amendement et peut refuser l'amendement.

M. Stéphane **Porzi** évoque les subventions. Ce qui est surprenant c'est que d'habitude on a toujours un ordre de grandeur et on sait toujours le montant à la fin. Et pour ces subventions, grâce à M. Stéphane Grand, on a obtenu des réponses rapidement et pour des sommes qui sont importantes. C'est pour ça qu'on l'a fait sous cette forme. Pour nous ça serait embêtant de louper cette fenêtre 2025 pour planter ces arbres. Depuis que je suis à la commune de St-Prex, je n'ai jamais vu des subventions d'un montant pareil. Alors voilà, comme l'a dit Anthony, la Municipalité n'a pas le droit d'engager la somme totale, mais en définitive avec la subvention qu'on va toucher, la dépense engagée sera bien en dessous du préavis. Moi le conseil que je peux vous donner ce soir c'est qu'effectivement l'amendement est un peu ric rac, mais je pense que ça vaut la peine de toucher ces subventions. Et comme l'a dit Anthony, ce qu'on n'avait pas perçu c'est que ce travail doit être fait par des professionnels et il doit être absolument terminé à fin 2025. C'est pour cette raison que c'est un peu à l'arrache je vous l'accorde, mais ça vaut la peine de nous accorder cette petite faveur.

M. Marc **Hauswirth** pour moi je dois admettre qu'on a vu que les règles ont changé avec le canton, donc je ne vois pas pourquoi il faudrait repasser par une procédure d'amendement ou un nouveau préavis, surtout que la différence financière est très faible voir bénéfique. Donc autant y aller, approuver cet amendement et ce préavis.

M. Denis **Oggiano** on a finalement une bonne nouvelle ce soir puisqu'on peut acter l'encaissement de CHF 363'000.- de subventions pour ce projet. Sauf que ce montant est conditionné au travail d'un paysagiste professionnel qui doit planter. Si on était favorables à engager CHF 427'000.- avec le préavis initial, aujourd'hui on parle de CHF 552'000.- moins la subvention, donc CHF 188'400.-. Si on était ok avec les CHF 427'000.-, on peut être ok avec CHF 188'400.-.

M. Fabrice **Dessaux** Souvent le mieux est l'ennemi du bien. Je pense qu'il faut un peu changer de paradigme, faire moins de formalisme et avancer sur les projets. Ce projet a démarré en 2022, il faudra pratiquement 3 ans pour planter 200-300 arbres alors que la nature a mis 3 minutes pour en arracher 150. On est en train de vraiment changer de période maintenant, regardez ce qui se passe en Espagne. 80 morts en quelques heures. J'invite tout le monde à tirer sur la même corde et à avancer sur tous les projets qui concernent le climat.

M. Denis **Oggiano** en profite pour relever la 2^{ème} bonne nouvelle, c'est que les subventions permettent de faire le travail en 2025. Plutôt que d'étaler ces travaux sur 3 ans comme prévu dans le préavis, on peut tout faire en 2025, ce qui est la 2^{ème} condition du canton.

M. Stéphane **Porzi** ajoute qu'en plus le travail sera effectué par des professionnels, dont le service des SEP pourra faire d'autres tâches. La qualité du préavis qui est plus étoffé est le fruit de notre nouveau chef de service, M. Grand.

Mme Maud **Favre** avait juste une question d'arbres. Ce sont des arbres fruitiers qui sont prévus, ce sera quels fruits, où et est-ce qu'on les mangera ?

Mme Annouk **Gäumann** consulte M. **Grand**, chef de service du SEP, pour répondre et indique que les arbres fruitiers seront sur la parcelle de Marcy.

M. Stéphane **Grand** précise que les arbres fruitiers ce sera des pommiers et pruniers et ça sera des arbres à longue tige (environ 1,80m). C'est une volonté politique du canton et oui on pourra les récolter, mais il faudra trouver les personnes qui sont intéressées.

M. Jacques **Rochat** vous allez les entretenir comment les arbres fruitiers ?

M. Stéphane **Grand** : du personnel qualifié sera recruté.

M. Raymond **Tardy** a une question identique sitôt que vous ne traitez pas, c'est vite vu, vous n'allez rien récolter. Ne comptez rien récolter si vous ne les traitez pas avec des produits valables.

M. Yves **Chevillat** voulait revenir sur le fond du sujet, pour souligner que le rapport municipal était de très grande qualité, et le rapport de la commission aussi et l'objet d'aujourd'hui le mérite et me contente énormément. Ça va dans le sens de l'interpellation qu'il avait eu autour de la piscine et je vous encourage à voter oui. Et oui on parle d'augmentation de la canopée, il y a une question de récupérer de la canopée qu'on a perdu soit de manière accidentelle sur les tempêtes des deux dernières années ou de manière humaine par les arbres qui ont été coupés et pas remplacés. Alors je vais voter oui et je vous encourage à faire pareil.

La parole n'est plus demandée.

Le président clôt la discussion et passe au vote de l'amendement.

Les conseillers et conseillères qui sont d'accord avec cet amendement sont priés de lever la main.

Amendement de la Municipalité au point 2 des conclusions du préavis **n° 11/09.2024** : accorder le crédit supplémentaire nécessaire de Fr. 124'900.00, portant ainsi la somme totale à Fr. 551'900.00

L'amendement municipal est accepté à l'unanimité.

Le président passe au vote du préavis tel qu'amendé

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- ouï le rapport de commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'augmentation de la canopée, afin d'améliorer la qualité de l'espace bâti;
2. de lui accorder le crédit supplémentaire nécessaire de Fr. 124'900.00, portant ainsi la somme totale à Fr. 551'900.00;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes ou par l'emprunt.

Avis favorables: 46

Avis contraire: 0

Abstentions: 2

Le préavis amendé n° 11/09 2024 est accepté à la majorité.

10) Préavis n° 12/10.2024 - section des finances - budget du service des finances communales pour l'an 2025

Le préavis est remis à la Commission des finances.

11) Préavis n° 13/10.2024 - - administration générale - refonte du «Règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires» en «Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires»

La commission consultative qui avait été nommée sur propositions des groupes et du Bureau, est reconduite. Elle est formée de :

Mme Maud **Favre**

Mme Marie-France **Chautems**

M. Alexandre **Buvelot**

M. Eric **Janicaud**

M Frédéric **Berthoud**

Suppléants

M. Yves **Morand**

M. Jérôme **Courtais**

12) Communications de la commission ASISE

Le Président donne la parole à Mme Miriam **Radermacher Pilloud** : (texte intégral)

« *Monsieur Le Président*

Mesdames et Messieurs les Conseillers

En tant que membres de l'ASISE (association scolaire intercommunale de St Prex et environs), Madame Lorie Tornare, Madame Adelaide Tschanz, Monsieur Berthoud et moi-même tenions à vous donner à titre informatif, un aperçu de nos séances et de nos discussions durant cette année au sein de cette commission.

L'ASISE regroupe les communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Saint Prex, Villars-sous-yens et Yens. Elle exerce les compétences et assume les tâches dévolues aux Communes en lien avec l'enseignement obligatoire pour les 1 P à 11 P des enfants qui y sont domiciliés. Il s'agit en particulier :

- De la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaire à l'enseignement*
- Transports scolaires*
- Devoirs surveillés*

L'ASISE se réunit 3 fois par années, avec le CODIR et ses membres.

Le 10 octobre l'ASISE s'est réunie et la dernière séance de l'année est souvent la plus animée car elle permet de valider le budget de l'année suivante. En effet ;

- **Le budget 2025** a été voté : celui-ci est de 6.3 mio CHF et St Prex participe à hauteur de 3,6 mio CHF.*
- **Le sujet des transports a été longuement débattu** sachant qu'il représente env. 10% du budget total et augmente de 10% par rapport à 2023. Durant la séance, la municipalité a présenté des options d'optimisation des transports en faveur des St-Preyards résidant à une plus grande distance de l'école, un engagement que nous saluons chaleureusement. Sachant que les transports sont actuellement soumis au marché public, l'ASISE se prononcera prochainement sur ce dossier.*
- **Concernant les camps scolaires** : le budget 2025 est en augmentation par rapport à celui de 2024 (augmentation du coût des transports). Néanmoins nous saluons le fait que tous*

les camps soient maintenus et que la contribution de l'ASISE permette aux élèves de continuer à profiter de ces sorties privilégiées.

En parallèle de l'ASISE, trois fois par an, deux conseillers de St-Prex participent au conseil d'établissement en présence des représentants des parents, des enseignants, du CODIR de l'ASISE, de la direction des écoles ainsi que des représentants des sociétés locales actives au sein des établissements. Ce conseil joue un rôle essentiel dans l'intégration de l'école dans la vie locale. Lors de sa dernière séance, des sujets directement liés au quotidien ont été abordés :

- *Conférence des parents, la prochaine est prévue le 5 novembre à la salle du Vieux-Moulin qui a pour thème « Parentalité et Prévention de l'Epuisement », ouvert à tous les parents intéressés.*
- *L'organisation du bal de fin d'année pour les 11^{ème} qui s'est déroulé le 25 juin 2024, pour la deuxième année consécutive et qui a rencontré un beau succès auprès des jeunes*
- *Le fonctionnement, les divers communications de la direction, ainsi que des propositions individuelles des membres ou des réflexions sont abordés lors de ces conseils.*

Nous saluons le dialogue toujours très constructif au sein de ces séances et l'ambiance chaleureuse entre les membres des différentes communes. D'ailleurs elle se terminent toujours autour d'un verre, moment convivial très appréciée.

Nous restons tout naturellement à votre disposition si vous avez des questions plus précises sur cette Commission et serons ravis d'y répondre. ».

13) Simples questions

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

M. Christian **Boillat** j'avais demandé pour acheter des radars sympathiques je ne les ai pas encore vus dans notre commune. Et serait-il possible d'avoir de l'eau en carafe, au lieu des bouteilles PET ?

M. Denis **Oggiano** demande s'il serait possible d'obtenir un pupitre à poser à côté du micro pour que les personnes qui interviennent puissent y déposer un ordinateur ou des papiers ou autre chose ?

Le Président montre un pupitre et en prend note.

M. Yves **Morand** voulait savoir où on en est avec le LPGA qui a été déposé en janvier, s'il y a beaucoup d'oppositions ou si ça avance.

Mme Véronique Savioz indique avoir rencontré le canton hier. Ça avance dans le bon sens, mais nous ne sommes pas encore prêts pour le présenter, mais prochainement.

La parole n'est pas demandée.

La Président clôt la discussion.

14) Contre-appel.

La séance est levée à 22h17.

Le Président
Claude-Louis Pittet

La Secrétaire
Olivia Cajuste

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 30 octobre 2024**

Communication n° 40/10.2024

Objet : fermeture du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin – travaux de rénovation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du 25 septembre 2024, le Conseil communal a accepté le préavis n° 08/06.2024 concernant la demande de crédit pour financer la sécurisation, ainsi que l'entretien et la mise aux normes du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin.

Afin de mener à bien ces travaux de rénovation lourde, la Municipalité a décidé de fermer le complexe durant l'été prochain, soit du 1^{er} juin au 30 septembre 2025.

Le Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin étant inaccessible durant quatre mois, les sociétés locales et utilisateurs ont été informés à la mi-octobre que toute location ou utilisation pré-agendée devait être annulée.

Consciente des désagréments causés par ces travaux essentiels pour garantir la sécurité et la modernisation du complexe, la Municipalité vous remercie de votre compréhension.

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 octobre 2024/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, municipal, 079 771 89 55

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 30 octobre 2024**

Communication n° 41/10.2024

Objet: office de poste

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Poste a tenu une conférence de presse hier après-midi concernant sa stratégie 2025-2038 au cours de laquelle elle a annoncé la suppression de 170 filiales d'ici 2028.

A cette occasion, la Municipalité a appris que l'office de poste de Saint-Prex est sur la liste des bureaux qui vont être fermés.

Même si elle s'en doutait un peu, la Municipalité est très déçue de l'absence de dialogue avec la direction de la Poste. C'est plus que navrant d'apprendre dans la presse que l'office postal est concerné par cette vague de fermeture, alors qu'une rencontre est agendée à ce sujet au 25 novembre.

Cette décision est regrettable et n'a pas de sens au vu des développements planifiés aux alentours de l'office de poste. Nous pensons au PA Gare Sud qui prévoit des logements et des commerces et activités et aux 75'000 m² de la parcelle de Vetropack.

Consciente que les habitudes des usagers de la Poste ont changé avec l'utilisation croissante des services numériques, la Municipalité espère cependant faire entendre ses arguments aux dirigeants de la Poste dans l'espoir qu'ils reviennent sur leur décision de fermeture ou qu'une solution avantageuse pour les saint-preyards soit trouvée.

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 octobre 2024/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75